

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.....	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal. — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la 1^{re} page, 5 fr. la ligne. — En échos, 2 fr. la ligne. — Chronique locale, 1,50 la ligne — Faits divers, 1 fr. la ligne. — Réclames en 3^e page, 0, 80 la ligne. — Annonces diverses en 4^e page, 0, 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Chambardement dans la Magistrature

Tunis, le 4 août 1898

LE

Pillage du Budget

Lorsqu'on nous a conté que notre prodigue Résident général avait chargé un de nos concitoyens malheureux en affaires — quatre-vingt-dix mille francs de perte pour les créanciers — d'une mission à l'étranger — la France, n'est-ce pas, c'est l'étranger — nous en avons fait part au public mais en ne donnant la nouvelle que sous les plus expresses réserves, tant elle nous avait stupéfait.

Et on ajoutait, de plus, que M. Millet avait également payé une quinzaine de milliers de francs à un établissement de crédit pour ce commerçant malheureux !

Si nous en croyons les renseignements fournis à la Tunisie Française par le président du Syndicat du commerce, il n'est pas fait mention des quinze mille francs dans le compte-rendu de l'entrevue qu'aurait eue ledit président avec M. Millet, mais de l'aveu même de celui-ci, la mission aurait bel et bien été donnée. « M. Millet ayant trouvé intéressante la situation de ce négociant a cru devoir lui venir en aide. »

S'il fallait que notre Millet-impôts vint en aide à tous les commerçants que sa néfaste et ruineuse administration a jetés sur la paille et réduits presque à la mendicité, M. Ducroquet aurait bien du mal à fournir à S. A. le Bey un budget s'équilibrant à peu près. Certes, sur cent commerçants français qui font la culbute, il en est au moins les trois-quarts dont la situation est toute aussi digne d'intérêt que peut l'être celle pour lequel M. Millet a cru devoir faire quelque chose pour tâcher de le repêcher et nous ne nous expliquons pas autrement cette préférence que le commerçant en question a rendu à M. Millet des services politiques dont celui-ci s'est acquitté. Ils sont quittes l'un vis-à-vis de l'autre, il n'y a que le contribuable qui, lui, n'a pas donné *quatus* ni à M. Millet ni à son obligé. Il est probable qu'on se passera de le lui demander, comme on s'est passé de le questionner sur l'établissement des impôts dont tout le monde supporte la charge, comme on se passera encore d'avoir son avis sur ceux projetés : pétrole, licence, portes et fenêtres et les autres.

C'est qu'il faut bien de l'argent pour administrer un pays comme la Tunisie qui demande des chemins de fer, des ports, des routes,

des missions et des fromages de Hollande !

Le président du Syndicat, si nous nous en rapportons aux termes mêmes du compte rendu publié, ne s'est pas élevé contre la mission donnée au point de vue patriotique, au point de vue général, c'est terre à terre qu'il a posé la question : il en a fait une question de personne parce que le privilégié de cette année avait mené, l'an dernier, une très active campagne contre la mission de M. Poublon et mis tout en œuvre pour la faire échouer.

Ah ! combien plus beau eût été son rôle s'il avait dit à M. Millet, entre quatre yeux, qu'avant de songer à confier des missions à Pierre ou à Paul, il ferait mieux d'étudier de plus près les questions tunisiennes et de rendre à ce pays un peu de cette prospérité, de ce bonheur qu'il a perdus depuis qu'il l'administre.

M. Millet aurait été fort étonné d'entendre pareil langage et le président du Syndicat eut pu ajouter que jamais les capitalistes ne voudront apporter leur argent dans un pays où, d'un trait de plume, sur un simple caprice, par un petit, tout petit décret, on peut porter le trouble et la perturbation dans les affaires, leur faire perdre leurs capitaux, peut-être même les ruiner.

Et ces décrets de Damoclès suspendus sur nos têtes arrêteront pour longtemps l'essor de ce pays si le gouvernement français ne se décide à prendre l'énergique résolution de ne laisser appliquer un décret que tout autant qu'il aura été approuvé par les Chambres françaises.

Il n'y a que par ce moyen qu'on pourra rendre la confiance aux capitaux qui, chaque jour, s'éloignent davantage de la Tunisie devant le peu de sécurité qu'elle offre, par suite des pouvoirs trop étendus donnés à son Résident général et le pillage scandaleux de son budget.

EM. LACROIX.

Nous ne voudrions pas être prophètes de malheur, mais la vérité nous oblige à dire qu'un vignoble des environs présente, en certains endroits, un aspect maladif qui doit attirer toute l'attention du Syndicat obligatoire des viticulteurs.

Nous demandons, au nom de nos amis viticulteurs, à être renseignés sur la maladie dont souffre le vignoble en question.

Et nous supposons qu'on voudra bien ne pas laisser longtemps le public sous le coup de cette grave nouvelle qui intéresse à juste titre toute la colonie agricole et viticole.

ABUS DE LA FORCE

La Tunisie est en possession du Bey, et le propriétaire des impôts, le dispensateur des revenus est M.

Millet, son ministre des affaires étrangères.

Est-ce bien pour cela qu'elle a été conquise ?

Le sang français versé l'a-t-il donc été pour permettre à un monarque indigène de nous courber sous ses lois et à un Résident de donner force exécutoire à des décrets aussi humiliants ?

M. Millet joue ici le rôle de mandataire de la République Française qui l'a accrédité dans ce pays et qu'il représente si étrangement.

Comme tous les mandataires — surtout lorsqu'ils sont salariés — il doit compte de sa gestion.

Administrateur des deniers pris dans nos poches, sous les formes les plus variées, à l'aide d'impôts sans cesse renouvelés, M. Millet, comme tout honnête homme, devrait aller au-devant des justifications que le public demande sur l'emploi des fonds dont il s'est emparé.

Loin de là, M. Millet a prétendu et prétend qu'il ne doit aucun compte, aucune justification et pour bien préciser qu'il est le maître il augmente toujours le quantum des sommes qu'il faut verser au budget dans lequel il puisse à pleines et larges mains.

M. Millet a émis la prétention de rester maître du budget, de l'établir comme il l'entend, de le dépenser à son gré, sans discussion ni contrôle.

Cette prétention passée depuis trop longtemps dans le domaine des faits a été admise par le Gouvernement de la République ou plutôt par M. Hanotaux, ami et protecteur du vice-roi de Tunisie.

Nous ne savons si l'ancien ministre des affaires étrangères a des droits acquis à la reconnaissance des Français de la Métropole, mais nous sommes certain qu'il a gravement compromis ceux des Français de Tunisie en laissant son protégé maître absolu de la Tunisie et dispensateur de son budget.

Jamais un pareil pouvoir n'a été toléré au profit d'un fonctionnaire, si encore celui-ci n'était pas prodigue, nerveux, autoritaire...

Le légataire de pareils pouvoirs — le ministre des affaires étrangères — ne les a pas lui-même — et, par conséquent, sa délégation est viciée dans son principe et dans ses effets. C'est un abus de la force. Rien autre.

Il n'est permis à personne d'établir des impôts sans qu'ils aient été discutés et votés par les Chambres législatives, en France.

Il n'y a pas de ministre qui puisse, dans ce pays de libre discussion, accaparer à son profit le montant de ces impôts, en faire la distribution à des créatures quelconques, le jeter par les fenêtres.

Ce qui n'est pas autorisé en France ne peut l'être en Tunisie, ce nous semble.

C'est pour couvrir de pareils abus que la fiction du protectorat subsiste et pour son maintien que combattent tous les budgétivores qui seraient remis à la portion congrue si la Tunisie était annexée, comme tout le monde le désire aujourd'hui.

Nous avons demandé, nous demandons et nous demanderons compte à M. Millet de l'argent qu'il

nous prend et il faudra bien qu'il nous dise où il passe.

Nous ne ratifierons pas les dépenses somptuaires et inutiles, les cadeaux non justifiés, les gaspillages...

Nous protesterons envers et contre tous contre ce gaspillage sans nom de fonds pris dans nos poches et dont nous ne connaissons pas l'emploi.

Nous réclamerons un contrôle sérieux, efficace, effectif du budget, de sa formation, de sa distribution.

Et tout honnête homme — M. Millet le premier — ira demander à Paris qu'il soit fait état de nos revendications.

Il est parti pour France notre Résident général, si cher, trop cher, hélas ! et comme la femme de César qui ne doit pas être soupçonnée, il ira au quai d'Orsay pour remettre sa démission que nous prions le ministre d'accepter — à moins que M. Millet préfère nous laisser établir son budget et le tarif de ses agents, employés, fonctionnaires, larbins et laquais de tout poil et de tout acabit...

Dans cette dernière hypothèse nous nous engagerions à faire augmenter tous les petits agents ou employés de 20 pour cent et il y aurait encore de la marge pour assurer le service des retraites et réduire considérablement les impôts.

Parions que nous n'aurons aucune de ces deux satisfactions.

Par arrêté ministériel du 29 courant un troisième délai valable jusqu'au 31 août a été accordé aux étrangers pour faire leur déclaration de séjour.

Nous espérons que le gouvernement voudra bien s'en tenir à ce troisième et dernier délai.

Le prolonger serait un véritable signe de faiblesse.

?

Pourquoi le gouvernement du protectorat laisse-t-il les nombreux propriétaires de terrains à phosphates dans l'indécision du régime sous lequel ceux-ci seront placés ?

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, qu'un projet avait été présenté pour placer les phosphates sous un régime spécial, mais il nous a été impossible de connaître le texte de ce projet qui intéresse au plus haut point toute la population.

A Paris, les intéressés ont été au ministère des affaires étrangères, à celui des travaux publics et à l'un et à l'autre on leur a répondu évasivement.

Il a été impossible de savoir ce qu'était le projet, quel était son auteur, en quoi il consistait, dans quelle mesure il affectait les propriétaires de phosphates.

Cependant, on ne nie pas le dépôt du projet. Il est là. Il est à l'examen du ministre — celui du Résident — mais on ne veut rien dire.

Devant les intérêts nombreux engagés dans cette question, nous demandons au gouvernement de ne pas prolonger l'indécision et de se prononcer.

Toutes les transactions sur les

phosphates sont arrêtées. Il ne faut pas que cela continue, c'est une ruine qui va tous les jours s'accroissant.

Que le gouvernement sorte de sa torpeur et de l'équivoque, nous le demandons au nom de nombreux propriétaires qui nous en ont donné le mandat.

C'est urgent !

Échos et Nouvelles

M. X..., employé au trésor, vient encore d'avoir une histoire autour d'un tapis vert.

Décidément ce jeune homme est incorrigible et ne peut se guérir de cette passion de fréquenter des salons de jeux.

La Compagnie du Bône-Guelma, sur les pressantes sollicitations des habitants de Radès, a bien voulu faire établir une porte de sortie du côté de ce village.

Cette porte est terminée depuis longtemps mais la Compagnie doit sans doute attendre que M. Revoil, Résident général par intérim, veuille bien procéder à son inauguration pour l'ouvrir au public.

Nous prions M. Revoil de vouloir bien se dépêcher un peu.

Nous avons pu faire la statistique des fonctionnaires et leurs familles partis pour France depuis deux mois et demi. Douze cent soixante personnes ont pris le large. Le chiffre est assez respectable pour un pays si peu peuplé de fonctionnaires au dire de M. Millet ; parmi eux, notre honorable ami M. Fabry, sa femme, son fils et sa fille.

Nous avons reçu le premier numéro du *Pierrot Algérien et Tunisien*, paraissant précédemment à Alger, qui a transporté son exploitation à Tunis.

Le *Pierrot* pourrait combler une lacune à Tunis s'il n'était le supplément d'un journal dont les sympathies se comptent.

Comme suite à notre information relative à la cession du chemin de fer Rubattino à la Compagnie du Bône-Guelma, annonçons que c'est exactement le 1^{er} novembre que cette dernière Compagnie prendra possession du chemin de fer de La Goulette-Marsa-Bardo.

M. R. Bensasson a le mouvement prompt et la main leste.

Au casino de Khéreddine, à propos de botte, sans doute, peut-être pour un motif des plus futiles, pif, paf, et voilà l'énorme main de M. Bensasson sur la joue de M. X..., un colon français de la Soukra.

Les adversaires se sont battus le lendemain et réconciliés sur le terrain. Tout est bien qui finit bien.

Mais n'empêche que M. Bensasson a la main leste et qu'il devrait la cadénasser.

Il est toujours de mauvais ton de se livrer au petit jeu de la main chaude dans un salon de bonne compagnie où l'on a l'habitude d'a-

voir sa carte sur soi et ses gants dans la poche.

On annonce que M^e Bonnier-Ortolan serait adjoint au directeur des services de la justice tunisienne dès le 1^{er} octobre prochain.

On devait bien, n'est-ce pas, cette compensation à M^e Bonnier pour la perte de sa mission à l'assistance judiciaire ?

Le budget, par suite de cette nouvelle fonction, subirait une petite saignée de huit billets de mille.

Pauvre budget.

Il nous revient que M. Millet ne fait qu'assiéger les antichambres de M. Brisson et de M. Delcassé.

Ce pauvre discoureur sentirait-il le terrain fléchir sous lui et craindrait-il pour sa situation ?

Il en a tant fait, aussi, qu'il lui est bien permis d'avoir quelques craintes et d'envisager l'avenir avec quelque appréhension.

Si nos gouvernants ont quelque souci des intérêts qui leur sont confiés, M. Millet a raison de s'alarmer.

Il paraît que deux témoins se sont présentés, samedi, chez M. Féret, au nom de M. Pellerin.

Si le vice-président de la Chambre d'agriculture avait été à Tunis il serait parti d'un éclat de rire en recevant la visite de MM. Communaux et Paulard.

La plaisanterie était épaisse et, en pareil cas, le rire est permis.

On annonce qu'une société lyonnaise, au capital de 250,000 fr. vient de se former au chef-lieu du Rhône pour la construction d'un casino sur la plage de Radès.

Cette société aurait l'intention d'acheter le petit tramway de Maxula et de le remplacer par un tramway électrique.

On annonce que l'honorable M. Berge, l'avocat déjà bien connu et estimé, doit prochainement ouvrir un cours de droit à Tunis, ce qui permettra aux jeunes gens de notre ville d'étudier celui-ci sans avoir besoin de quitter leurs familles.

On ne peut qu'applaudir à cette tentative et lui souhaiter tout le succès qu'elle mérite.

La Société du Commerce et le Résident général

Il est prouvé, aujourd'hui, que le Résident général a cherché à faire modifier l'ordre du jour voté par la Colonie dans sa mémorable réunion du 1^{er} juillet.

Cette tentative de notre Vice-Roi ne nous étonne pas. Il se rend compte que sa popularité est très ébranlée et que si son déplacement est demandé par la majorité des Français c'est qu'il a rendu son séjour impossible parmi nous.

Certainement, M. Millet sera obligé d'user de toute sa diplomatie pour essayer de convaincre le ministre des affaires étrangères que cette réunion était composée de quelques hommes sans valeur, sans importance, ne représentant nullement la majorité des intérêts de la Colonie.

Il ne lui sera pas facile de justifier son attitude et d'expliquer ses paroles.

M. Millet a manqué de tact, de mesure, de convenance et de sang-froid.

Habitué à voir tout plier sous lui, il n'a pas digéré les reproches qui lui ont été adressés et qui renferment l'expression du blâme de l'unanimité de la Colonie.

Son autoritarisme invétéré ne s'est pas accommodé des vœux votés en réunion publique et il y a vu comme un désir du peuple de combattre sa puissance et de briser son omnipotence.

Les revendications formulées dans cette réunion l'ont exaspéré à un tel point

qu'il en a perdu la notion du juste et de l'injuste puisqu'il a osé demander au président du Syndicat du commerce de modifier le vœu de la réunion, c'est-à-dire de se rendre coupable d'une altération du procès-verbal et, disons le mot, d'un véritable abus de confiance.

M. Millet s'est permis de menacer la Colonie française tout entière en lui demandant de rapporter un ordre du jour qu'elle ne pouvait honnêtement modifier puisqu'il n'était que le reflet du vote du 1^{er} juillet, en ajoutant que si elle le maintenait ce serait la guerre.

M. Millet a prononcé là le mot qui doit déterminer le gouvernement métropolitain à se priver du concours d'un homme aussi belliqueux.

Il veut la guerre, nous voulons la paix et nous l'aurons.

Il veut gaspiller nos finances, nous en voulons le contrôle.

Il veut, seul, établir le budget, nous voulons le dresser avec lui.

Il veut, seul, créer des emplois, distribuer « nos fonds » à quiconque lui plaît, nous voulons nous opposer à toutes ces fantaisies.

Il veut créer de nouveaux impôts, nous n'en voulons plus.

Il veut établir de nouvelles charges, nous en voulons la diminution « ainsi que la revision des emplois. »

Mandataire du pays, de la Colonie, payé par nous et largement, il ne veut pas nous donner le compte de l'emploi de notre argent, nous voulons au contraire que, comme tout bon caissier, il justifie ses dépenses.

Ce n'est pas trop demander.

Et le Syndicat du commerce, en ne se laissant pas intimider, a bien mérité de la Colonie.

Mais nous demandons le déplacement du Résident qui a osé lui déclarer la guerre, oubliant qu'il est à notre service, que nous sommes les maîtres de la maison et que c'est à lui d'en sortir.

ANNEXION!

Le protectorat a fait son temps. Il a été un moyen de gouvernement employé pour ne pas heurter de front et séparément ceux qui croyaient avoir des droits sur ce pays.

Il a endormi les rancunes, calmé les jalousies, apaisé les revendications.

Aujourd'hui ce régime a démontré qu'il n'était pas viable. Il ne peut y avoir deux maîtres dans la maison, ayant des principes opposés, des croyances contraires, des aspirations diverses. Il faut une direction unique et un seul but. La direction, c'est le gouvernement de la République qui doit la donner. Le but, c'est de faire corps avec la France, de se réunir à elle, de vivre de sa vie, d'augmenter son rayonnement, sa puissance, sa grandeur.

Tout cela est incompatible avec l'institution hybride du protectorat qui nous met au-dessous de ceux pour lesquels il a été établi.

Avec ce régime bâtard, nous sommes les dirigés au lieu d'être les dirigeants. Grâce à cette conception que quelques-uns peu difficiles et qui en ont vécu ont qualifié de géniale le conquérant — le Français — s'est placé de lui-même aux pieds du conqui. Il lui a apporté son ranon, ses lois, son armée, son prestige pour maintenir envers et contre tous l'autorité de Son Altesse le Bey qui, ainsi appuyé, soutenu, encouragé, même contraint, fait des lois que nous exécutons malgré qu'elles soient contraires à celles de la Mère-Patrie et qu'elles blessent nos nationaux dans leurs principes, dans leurs croyances, dans leurs convictions aussi bien que dans leurs intérêts.

Le protectorat n'a duré que quelques mois à Madagascar où on n'aurait jamais dû l'implanter. On s'est vite aperçu que la reine et les chefs trahissaient et on a coupé court.

S'il n'en est pas ici de même puisqu'il n'y a pas d'insurrection, il n'en est pas moins vrai que nous organisons le pays, l'armée, les administrations au profit du Bey, possesseur — comme le disent tous les décrets — du Royaume de Tunis.

Or, nous donnons aux indigènes, en procédant ici, une force qu'il était inutile de leur fournir, nous leur donnons des armes pour nous combattre et une instruction dont ils se serviront contre nous lorsqu'ils en trouveront l'occasion.

Ce n'est pas sans une profonde émotion et une patriotique angoisse que nous voyons le Résident général — le principal ou l'adjoint — promulguer des décrets qu'il rend exécutoires contre nous sans qu'ils aient été préparés, étudiés par des hommes compétents et sérieux.

C'est l'Arabe qui commande; c'est au Français de s'incliner, de se courber, d'obéir.

Singulière interversion des rôles!

Le possesseur de la Tunisie ce n'est pas la France, c'est S. A. le Bey; c'est pour que cette altesse règne — puisqu'elle a un Royaume — que des Français se sont fait tuer. C'est pour payer des myriades de fonctionnaires arabes qu'on multiplie les impôts, les droits de consommation, les taxes municipales et que d'autres vont éclore.

Cela ne peut durer; c'est humiliant et c'est ruineux.

Nous demandons à être traités en Français et pour cela, il nous faut l'annexion. Le plus tôt sera le mieux.

Chambardement dans la Magistrature

Il n'y a pas de fumée sans feu, dit-on.

Voilà pourquoi la nouvelle que l'on nous donne pourrait bien avoir quelque fondement sérieux.

On nous affirme que notre président Fabry de ou pas Cherrier du Tribunal, serait pourvu d'une présidence de Chambre en France, ce qui est fait pour nous étonner, et remplacé par M. Spire, notre honorable procureur de la République.

Celui-ci aurait pour successeur M. Dubois ou M. Froppo, mais il est plutôt question de la rentrée en France de M. Dubois comme président d'un tribunal de première classe, ce qui serait un poste d'avancement mérité.

Le président du tribunal de Sousse viendrait à Tunis occuper l'une des vice-présidences, l'autre vice-présidence serait dévolue à M. Saulnier, récemment nommé à Tunis. On parle également de la rentrée en France, sur sa demande, de M. Blat, substitut du procureur de la République, mais on ne nous donne ni le nom ni la qualité de son remplaçant.

Si ces renseignements se confirment, c'est un véritable chambardement dans notre magistrature qui aurait pour point de départ le déplacement attendu de M. Fabry.

Nous serions mal venus si nous

nous élevions contre le départ de M. Fabry qui nous a fait assez de mal pour que nous désirions le voir partir le plus lestement possible et par un des paquebots les plus rapides de ce pays où il a, du reste, accumulé sur sa tête passablement de haines sans se créer des amitiés solides ni durables.

Voilà, du reste, plus de quinze ans que M. Fabry est en Tunisie où il a fait presque toute sa carrière. C'est beaucoup trop de temps passé dans une ville pour un magistrat gouvernemental comme M. Fabry, qui n'hésite pas à ruiner un adversaire politique par le moyen des référés, dont il est le président, avec le sourire sur les lèvres et la joie au cœur.

En le déplaçant, le gouvernement honnête qui est au pouvoir aura rendu un signalé service à la Tunisie et mérite qu'on lui tresse des couronnes de lauriers.

Les journaux de Paris annoncent qu'à propos des nombreux incidents l'affaire Zola, M. Labori, avocat de ce dernier a fait, par huissier, sommation au parquet de lui communiquer certaines pièces utiles à sa défense.

Cette nouvelle doit faire rêver le parquet de Tunis qui a refusé de désigner un huissier pour signifier une sommation à M. Bonnier-Ortolan qui, à ce moment, n'était même pas délégué à l'assistance judiciaire et alors qu'il s'agissait d'intérêts privés.

A Paris, un huissier ne refuserait pas son ministère qui est obligatoire sans s'exposer à de graves inconvénients dont le moindre serait l'application d'une peine disciplinaire.

A Tunis l'huissier se fait juge du mérite de l'acte qu'on lui donne à signifier et il est soutenu dans cette voie par le parquet qui devrait au contraire sévir contre lui.

Où sont les justes lois ?

Chronique locale et régionale

A la poste de Maxula

On nous demande si le service de la poste de Maxula peut-être assuré concurremment par le maître d'école et par sa femme?

Renvoyé à la Direction des postes et télégraphes qui voudra bien nous renseigner à ce sujet.

Les fouilles d'Eschmoun

On continue activement les fouilles d'Eschmoun. Une tranchée a été entamée au pied de la montagne pour aller retrouver le puits déjà existant d'une soixantaine de mètres de profondeur.

Espérons que les espérances des promoteurs de ces fouilles ne seront pas déçues.

Le pays ne pouvant que s'en bien trouver si on trouvait une nouvelle Pompei.

Sur le pavé

Mardi, au 54 de la rue Al-Djazira, un malheureux ouvrier travaillant sur la terrasse d'une maison à la construction d'une buanderie est tombé sur le pavé de la rue où il s'est écrasé.

L'infortuné est mort immédiatement.

M. Proust, vice-président de la municipalité, prévenu, est venu faire une enquête.

Il s'agit, en effet, de déterminer les responsabilités.

?

On nous demande à quand la mise en circulation des voitures si aérées (première et deuxième classe), sur la ligne d'Hammam-Lif, voie étroite?

A la Municipalité

Un de nos lecteurs qui habite la rue Al-Djazira se plaint que, dès minuit, les balayeurs envahissant la rue repoussent avec énergie contre les trottoirs, à l'aide d'énormes balais, la poussière qui abonde sur la chaussée.

Cette poussière, ainsi violemment projetée contre la bordure des trottoirs, se répand dans l'air et donne au voyageur la sensation d'un brouillard intense avec la fraîcheur en moins.

De plus, cette poussière ainsi chassée pénètre dans les appartements dont les fenêtres — par cette température — sont ouvertes, salissant les meubles, contaminant les vivres. Elle est une cause grave d'insalubrité.

Nous demandons, avec beaucoup de nos lecteurs, que la municipalité procède autrement.

A Béjà

M. A. Carcassonne, receveur municipal vient d'être nommé à la même qualité à Souk-el-Arba.

On se demande, à Béjà, si c'est un avancement ou un changement de résidence qu'aurait obtenu M. le contrôleur Klepper?

Une plainte aurait été déposée au bureau de police contre un ignoble personnage pour attentat à la pudeur sur un jeune enfant de onze ans.

Sur l'intervention de certaines personnes cette plainte aurait été, paraît-il, retirée et on chercherait à étouffer cette vilaine affaire.

MM. Rebourgeon-Ryon, grainetier, et P. Lescot, dentiste, sont priés de passer au bureau du journal pour affaires qui les concernent.

ABSINTHE BERGER

Extra supérieure, distillation lente au bain marie, coloration végétale aux herbages du Jura, garantie d'une innocuité parfaite.

Fion frères, agents généraux, Tunis.

La Petite Tunisie est en vente à Marseille :

Chez Madame Gras, kiosque cours Belzunce, devant l'Alcazar et chez Madame Dumont, au kiosque 1, rue de Noailles.

Spectacles et Concerts

GRAND CAFÉ DE PARIS

Tous les soirs concert Penazzi III Bières de La Meuse, anciennement EHRHARDT frères (0 fr. 20 le bock.)

GRAND CAFÉ DE TUNIS.

Tous les jours, à huit heures et demie, grand concert instrumental. Bière GRUBER à 20 centimes le bock.

Casino de Radès-Plage

Samedi, 6 août, grande soirée de gala pour les adieux et au bénéfice de M. Eclair, l'original contorsionniste, dit l'Homme-Serpent.

Pour quelques représentations seulement, Mlle Virga, chanteuse à diction; Mlle Désirène, chanteuse comique et Blanche Valmy, comique.

Immense succès des Marel's, duettistes excentriques et d'opéret-

te; M. Aimé, comique-grime excentrique; Mme Eclair, genre; Mlle Duberry, comique.

Première représentation de: **LE TALLISMAN**, opérette-bouffe en un acte, jouée par les Marel's.

Dimanche, matinée de 5 à 7 heures.

Le soir, à 8 heures et demie concert par toute la troupe; à 9 heures et demie, grand feu d'artifice tiré par M. Paonesa, l'artificier de la ville de Tunis; éclairage à giorno.

A onze heures, grand bal.

Jeudi, 11 août, début de Mlle Delaplaine, chanteuse de genre.

Entrée libre.

Au Casino d'Hammam-Lif

La première fête de la saison si attendue par le public qui affectionne la plage d'Hammam-el-Lif aura lieu après-demain dimanche 7 courant, avec le concours de « la Gauloise », toujours empressée lorsqu'il s'agit de prêter un concours qui lui est demandé.

Au programme, le désopilant Frémy, toujours et sans fin bissé, « la Gauloise », les « The Jockey's and musical, Louise Teref, Voletta, les Vernier-Odetta, duettistes-étoiles des concerts de Paris et toute la troupe complètement reconstituée.

Les jardins, le casino et la Corniche seront illuminés à profusion; on parle d'un grand bal et d'un magnifique feu d'artifice tiré par M. Paonesa dont la réputation n'est plus à faire.

Bref, la journée de dimanche sera le commencement d'une série de fêtes dont tout Tunis gardera longtemps le souvenir agréable.

Nous n'avons pas à faire une vaine réclame auprès du public qui se porte chaque jour davantage à Hammam-el-Lif qui devient de plus en plus un séjour des plus gais, des plus verdoyants et des plus attrayants et le rendez-vous du « high-life » tunisien.

Pour la partie « restauratrice », M. Daver attend le public de pied ferme et les gourmets les plus difficiles seront obligés de convenir que le restaurant du casino d'Hammam-el-Lif sait contenter à merveille les palais les plus délicats et les plus difficiles.

La direction a traité avec la Compagnie du Bône-Guelma pour la mise en marche du train de minuit trente, ce qui permet de passer deux heures de plus au frais avant de rentrer dans cette fournaise, véritable nid à microbes infectieux qu'est Tunis la Blanche, grâce à son service de balayage si mal compris et exécuté.

Casino de Khéreddine

La fête de dimanche dernier, sous la présidence de M. Tauchon, contrôleur civil, et avec le concours de M. Néel, président du Sport nautique de Tunis a été pleinement réussie.

Les régates ont eu lieu avec entrain et il a été distribué quatre cents francs de prix.

La course de mahonnés a été parfaite. Le premier prix, 100 francs, a été gagné par M. Ambragio, le second prix, 50 francs a été adjugé à M. Grego Nino; le troisième prix, 40 francs est échu à M. Joseph Vasel.

Tout s'est passé correctement.

Le premier prix des bateaux de plaisance pontés, 40 francs, a été conquis par M. Ingargiolo; le second est allé à M. Néel.

Quant aux bateaux de plaisance non pontés le premier prix, 30 fr., a été dévolu à M. Achard et le second, 20 francs, à M. Aviosi.

Les deux prix réservés aux canots à quatre rameurs ont été remportés, le premier, 15 fr., par M. Néel et le second, 10 fr., par M. Marmarilla.

Une dernière course a été gagnée par M. Guarari, un objet d'art.

Trois prix ont été donnés pour la course de nageurs.

Une course aux canards a désoilé la rate des spectateurs venus en foule pour assister à ces divertissements.

La *Stella d'Italia*, toujours dévouée lorsqu'il s'agit de charité, a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire pendant toute la durée des courses et de la fête.

Le restaurant, dont il n'y a qu'à faire l'éloge, a été envahi par une foule de gourmets qui se sont déclarés satisfaits.

La représentation théâtrale a été aussi très goûtée. Il ne pouvait en être moins sous la direction de M. Frémaux, le musicien si apprécié, que tout Tunis connaît et dont l'éloge n'est plus à faire.

Mlle Borshons a été superbe et ses débuts nous promettent de ravissantes soirées.

Les scènes Parise et le comique Covecci ont eu aussi leur part de succès.

La représentation de *Monsieur Choufleuri restera chez lui le...*, a égayé le public qui a manifesté sa satisfaction en applaudissant à tout rompre les excellents artistes auxquels était dévolue l'interprétation de ce chef-d'œuvre.

Les illuminations, dont la profusion était inouïe étaient superbées.

L'ordonnancement de la fête, très bien compris, faisait l'admiration de tous.

Ajoutons que 150 francs ont été versés à la société de sauvetage des naufragés.

On ne saurait trop remercier M. Humbert de son habileté et des largesses que, chaque semaine, il distribue au profit d'œuvres charitables.

Le public, en s'associant par sa présence à ces œuvres de bienfaisance, marque dans quelle estime il tient l'intelligent et actif directeur du casino secondé pour la partie artistique par M. Frémaux, dont la réputation appréciée n'est plus à faire, M. Salvator qui est un régisseur hors ligne et M. Lafage un chef d'orchestre distingué.

M. Humbert est de ceux qui pensent qu'il n'y a rien de fait lorsqu'il reste encore quelque chose à faire.

Il convie pour dimanche le public tunisien à l'accomplissement d'une nouvelle œuvre de charité.

L'œuvre des Fourneaux économiques bénéficiera dimanche prochain d'une partie de la recette.

Pour cette fête, de nouvelles distractions sont à l'étude.

Des divertissements, aussi variés que bien compris, seront offerts au public qui, comme par le passé, assiègera les salons du casino pour apporter son obole aux malheureux pour lesquels l'œuvre des fourneaux économiques a été instituée.

Des programmes détaillés seront ultérieurement publiés.

Pétrole raffiné de Russie

MAISON DANA frères, TUNIS

Vente en gros, demi-gros et détail à prix modérés

Conditionnement des caisses absolument irréprochable. — Livraisons immédiates et soignées. — Marchandise prise de nos dépôts ou rendue à domicile. — Expédition pour l'intérieur.

S'adresser à MM. Dana frères, 20, rue des Maltais, Tunis.

Cabinet de Consultations Juridiques

TUNIS, rue Annibal, 10

A. MARÉCHAL, Directeur

ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur
Rédaction de mémoires et conclusions. Contrats et actes de procédure. — Représentation en Justice. — Direction de tous procès. — Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

Café-Brasserie Centrale

près de la Cathédrale

EN FACE DE LA RÉSIDENCE

Consommations de marque : 0 fr. 25

Café extra : 0 fr. 25

Bière **La Nationale**

20 centimes le bock

Cet établissement situé dans un endroit exposé à la brise se recommande tout particulièrement par sa fraîcheur.

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage

Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES

pour constructions

Messieurs les propriétaires qui veulent bâtir solide et à bon marché avec un article reconnu inusable depuis le temps des Romains, peuvent s'adresser chez M. Odino, porte Bab-Saadoun.

A LOUER grande maison pour hôtel, café-restaurant et divers petits appartements.

A LOUER OU A VENDRE très jolie villa avec jardin de 764 mètres, eau de Zagouan, sise à la gare de Saint-Eri, ligne du Bardo.

DIVERS LOTS DE TERRAINS à louer ou à vendre melk ou enzel, au même endroit.

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE, INVISIBLE
PARFUM EXQUIS

LA MADONE

VENTE EN GROS :
HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX

DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries,
à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, Tripoli: M Avice à Tunis.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

WAGNER ET ALBRECHT

TUNIS - 24, rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioches — Croissants — Petits pains pour thé et café — Bonbons — Gateaux — Tartes — Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage — Spécialité de pains anglais — Biscuits — Pâtés fins — Vins fins et liqueurs de premier choix — Petits fours — Fournitures pour soirées — Baptêmes — Mariages et Bals.

Dépôt à Hammam-el-Lif

Au Chapeau modèle

13, rue d'Allemagne, TUNIS

OCCASION EXCEPTIONNELLE
Fin de Saison

50 pour cent de rabais sur toutes les marchandises en magasin tels que chapeaux garnis, paille, etc., etc. Spécialité de chapeaux de deuil

ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER
XÉRÈS - VERMOUTH... CUSENIER
EXTRA-SEC CURAÇAO CUSENIER
PEACH-BRANDY (Liq. de pêches). CUSENIER
PEPPERMINT (Menthe glaciale)... CUSENIER

“ PREMIÈRE MARQUE DU MONDE ”

Avis aux Consommateurs

Maison Bonal et fils, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), ancien médecin du couvent de la Grande-Chartreuse, inventeur de la Raphaële jaune et de la Gentiane-Quina, des montagnes de la Grande-Chartreuse.

Refusez impitoyablement les bouteilles Raphaële ne portant pas le nom Bonal et les bouteilles Gentiane ne portant pas imprimée la branche de gentiane. — Se méfier des contrefaçons.

Maison Rivoire et Lombard, de Rivoire frères, fondée en 1822, à Marseille. Spiritueux en tous genres.

Seul représentant-dépositaire de ces deux Maisons pour toute la Tunisie (Bizerte excepté), M. François DUCHÉ, 12, boulevard de Paris. Adresser lettres, commandes, télégrammes à cette adresse.

Musique, Pianos, Instruments

M. DURAZZANO

rue Amilcar

Vente, Echange, Location de Pianos Accord et Réparation

Représentant des maisons Pleyel, Wolff et C^{ie}, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 Pianos pour Locations 100

N. - B. -- Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durazzano fait les mêmes réductions que les fabriques.

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de Crédit

Vins de Tunisie

GROS — G. MARRILLIÉ — DÉTAIL

Passage de Bénévent

TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr},30 le litre.

Livraison à domicile par paniers de 12

COMESTIBLES FINS

VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEURS DE MARQUE, ETC.

HOTEL DE FRANCE

GRAND CAFÉ RESTAURANT

Avenue de la Gare — BEJA

Etablissement restauré à neuf

Billard — Chambres meublées — Ecuries

Remises

GRAND CONFORTABLE

Liqueurs variées et de marque

BIÈRE DE LA MEUSE

Consommations de premier choix

Service soigné à la carte et à prix fixe

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourisseries, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

Madame Marius PERRIER

ROBES

14, rue Al-Djazira, porte B, Tunis

Grande Distillerie

TUNISIENNE

(USINES A VAPEUR)

G. & E. LICARI

TUNIS — Rue d'Espagne

Fabrique de grandes liqueurs

VINS EN GROS

Spécialité de :

AMER & FERNET

LICARI

EXPORTATION

GRAND HOTEL ET BUFFET

de la Gare Française

ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

TUNIS

MM. les voyageurs peuvent retenir leurs appartements sans frais aux buffets des gares de Ghardimaou et Pont-de-Trajan.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

The Petroleum Co

Batum - Tunis - Malte

Société des Pétroles Russes

Bureaux, 21, rue d'Italie

Entrepôt, 25, rue de Besançon, TUNIS

PRIX-COURANT

Caisses à 4 fr. 45; S(T), estagnon, par deux à 4 fr. 20; liquide pour trente-six litres à 3 fr. 80; liquide pour dix-huit litres à 2 fr.; liquide pour dix litres à 1 fr. 20.

Ces prix sont modifiés deux fois par mois et le pétrole rendu à domicile.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : EM. LACROIX



A. SEGUIN

BORDEAUX

Membre du Jury

Hors Concours

Exposition Internationale

BORDEAUX

1895



TEINTURE INSTANTANÉE

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ

Vente

DANS

toutes les

bonnes

PARFUMERIES

PHARMACIES et

DROGUERIES.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, TUNIS

A CÉDER

pour cause de santé, commerce de vins et liqueurs, bonne clientèle. Maison fondée en 1881. — Facilités de paiement contre garanties.

A VENDRE

trois cents quintaux d'excellent fourrage de montagne. S'adresser au bureau du journal.

CASINO DE

RADÈS-PLAGE

Concerts musicaux & attractions diverses

Café, Restaurant, Bains Ouvert toute la nuit

On peut aller dîner à Radès-Plage sans prévenir : Clément est toujours prêt.

Montres Remontoirs
OR, ARGENT ET NIKEL
Tous systèmes
Réparations garanties

MAISON FRANÇAISE
HORLOGERIE-BIJOUTERIE
A. PORTAIL, TUNIS — 16, Avenue de France — TUNIS

CHAINES
OR, ARGENT, ETC., ETC.
Assortiment pour mariage
Réparations Garanties

G^{de} Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS

Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis

M^{me} J. MIET, propriétaire

LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE,

TEINTURE et DÉGRAISSAGE

Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau" Cristaux;

Sonde "Phénix" et Épingles pour repasseuses

GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

DEPOT DES CAOUTCHOUCS

TORRILHON et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND

TUNIS — 18, rue de Constantine, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. — Courroies pour transmission et transporteurs. — Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — Corde calfat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, foudre plombagine dit carbominium, etc. — Balais-rauloirs (brevetés s. g. d. g.) — Garnitures de roues de tous systèmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrillon (breveté s. g. d. g.) — Le touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc. — S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.



MOULIN A VENT

EN ACIER GALVANISÉ

pour l'Irrigation et l'Industrie

le plus fort et le meilleur marché du monde, fonctionnant par la brise la plus légère et résistant aux tempêtes les plus violentes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. LE-CLERCQ, agent général pour la Tunisie et l'Algérie, 14, rue Es-Sadikia, Tunis.

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, Houille et Briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE, successeur

Bureaux : place de la gare Française; Magasins : rue du Maroc (ancien fondouk au charbon) -- TUNIS

La New-York

Compagnie d'Assurance sur la vie

Pas d'Actionnaires

Tous les bénéfices appartiennent aux assurés. — Prêts annuels; nouvelle combinaison. — Remboursement des primes et paiement du capital souscrit; en cas de décès avant la période choisie.

Renseignements gratuits et tarifs à consulter, M. Dapoigny, avenue de Carthage, 28, Tunis.

Grande Boulangerie

VIENNOISE
3, boulevard de Paris, Tunis

Spécialité de Pains Viennois
Brioches - Croissants - Petits Pains pour thé et café - Bonbons - Gâteaux - Tartes - Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage - Spécialités de pains anglais - Biscuits - Pâtés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

FEUX D'ARTIFICE

en tous genres

J. PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

22, avenue de la Marine, Tunis

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpents, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

Prix défiant toute concurrence

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Cap. 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France

Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX

hydraulique

ET CEMENTS

DEPOT: rue du Portugal
Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.

Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.

Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions

POISSONNIÉ

HORLOGER - ELECTRICIEN

43, rue du Portugal, TUNIS

Spécialité d'horloges

pour monuments publics

Vente et Réparation d'Horlogerie et d'appareils électriques

A L'ÉTOILE D'OR

20, rue d'Italie, TUNIS

Corbeilles de mariages, splendides bagues de fiançailles. Bijouterie — Horlogerie — Orfèvrerie.
Vente à très petit bénéfice. Envoi à choisir. Bijoux or et argent contrôlés.

Demandez partout

LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAIN & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

EPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS

25-27, rue des Glacères — TUNIS

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES

Semoules et farines — Pommes de terre

Liqueurs ordinaires et de premières marques

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

C. BOURY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

COMMISSION ET CONSIGNATION

Pierre AUVIN

TUNIS — 33, rue d'Italie -- TUNIS

Seul représentant pour la Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne, Baldosas Incrustadas al fuego, vitrifiées à 2.000°.

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la

Maison SAINT Frères

7, rue Amilcar, 7 — TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

Domaine de Schniggi

Vins rouge et blanc

EAUX - DE - VIE

Dépositaire, C. Madonia,

34, rue Al-Djarira.

MAISON TOUZE DE MAGNY

20, rue d'Italie — TUNIS

SPÉCIALITÉ DE CORSETS SUR MESURE

depuis 10 francs

Corsets tout fait au prix de Gros

G^{de} EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DETAIL — Rue d'Italie, 24 et 26 — Maison fondée en 1881

Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux
Liqueurs fines de marque.

Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.

Demander le Catalogue

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

H. BOURREL

entrepositaire

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^{ie}, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche)

Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grappier

Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepelletier

sous le contrôle de l'Etat

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.



TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE

TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

BRASSERIE BOUCHERAND

Rue Amilcar et rue Régulus

RESTAURANT à PRIX FIXE et à LA CARTE

DÉJEUNER : 2 fr. — DINER : 2 fr. 50

BIÈRES

GRANDE MAXEVILLE & MUNICH (Desterbräu)

M. Louis FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DEPOTS

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, et présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures, plaies, excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	le	Lundi	midi.
Arrivée à Tunis	Mardi	7 h. 30 soir.	
Départ de Tunis	Mercredi	4 h. soir.	
Arrivée à Sfax	Jeudi	10 h. matin.	
Départ de Sfax	Jeudi	3 h. soir.	
Arrivée à Sousse	Vendredi	2 h. matin.	
Départ de Sousse	Vendredi	midi.	
Arrivée à Tunis	Vendredi	9 h. soir.	
Départ de Tunis	Samedi	midi 30.	
Arrivée à Marseille	Dimanche	8 h. soir.	

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille	le	Vendredi	midi.
Arrivée à Bizerte	le	Samedi	8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	le	Samedi	minuit.
Arrivée à Tunis	le	Dimanche	4 h. matin.
Départ de Tunis pour Malte	le	Dimanche	4 h. soir.
Arrivée à Malte	le	Lundi	10 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	le	Lundi	7 h. soir.
Arrivée à Tunis	le	Mardi	1 h. soir.
Départ de Tunis pour Bizerte	le	Mercredi	midi 30.
Arrivée à Bizerte	le	Mercredi	4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille	le	Mercredi	10 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille	le	Vendredi	7 h. matin.

AVIS IMPORTANT

MM. les Voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage au bureau de Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 12, rue Es-Sadikia.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE -- Service postal français -- Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.
» DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.

» A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.
» DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
» DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.
» DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

La C^{ie} accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le-Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Allemagne.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.